

**RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE
À L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE PERMIS UNIQUE**

Projet de Catégorie B (Projet soumis à l'étude d'incidences sur l'environnement)

La société Aspiravi, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke, informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative à l'implantation d'un parc de 4 éoliennes d'une puissance totale de 12 à 24 MW sur le territoire des communes de Villers-la-Ville et Les Bons Villers, entre Frasnes-lez-Gosselies et Sart-Dames-Avelines.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, cette demande de permis requiert la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement et la tenue d'une réunion d'information du public à laquelle chacun est invité à assister. Au vu de la situation sanitaire actuelle, cette réunion d'information du public se tiendra sous forme virtuelle, régie par l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°62 du 10 décembre 2020.

Une présentation vidéo du projet sera disponible **du jeudi 3 juin jusqu'au vendredi 4 juin 2021** sur le site web www.aspiravi.be/villerslaville

Tout complément d'information pourra être obtenu pendant ces 2 jours auprès du demandeur.

Contact : Valéry Demarbaix, par téléphone au 056/70.27.36 entre 8h00 et 17h00,
ou par mail à info@aspiravi.be

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet, de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences, et de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

L'étude d'incidences sur l'environnement sera réalisée par le bureau d'études CSD sis Avenue des dessus de Lives 2, 5101 Namur

Toute personne peut solliciter par courrier recommandé adressé à Aspiravi (à l'attention de Valéry Demarbaix, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke) une copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo. La demande doit être réceptionnée au plus tard le 31 mai 2021. Deux jours avant la mise en ligne, le demandeur envoie par recommandé les documents aux personnes concernées, en un seul exemplaire par adresse postale.

Toute personne pourra consulter à la commune la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo, pendant les deux jours de mise en ligne de la présentation vidéo, sur rendez-vous pris à la commune. La présentation sera aussi disponible à partir du 03 juin 2021 sur le site www.aspiravi.be/villerslaville.

Jusqu'au 21 juin 2021 inclus, toute personne pourra émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant **par écrit**, en y indiquant ses nom et adresse, au Collège communal de Villers-la-Ville (Rue de Marbais, 37 1495 Villers-la-Ville) et en envoyant une copie à Aspiravi, à l'attention de Valéry Demarbaix, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke ou par mail à info@aspiravi.be

Contact:

Aspiravi : Valéry Demarbaix – 056/70.27.36 – info@aspiravi.be – Vaarnewijkstraat 17 - 8530 Harelbeke